



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 46

## Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc , titulaire
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile , titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

**Étaient excusés :** HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine ( Cuillé ), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert ( Renazé ) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

**Étaient absents :** DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2022-12/171 – DECHETS**

**CONVENTIONS DE TRANSFERT DE COMPETENCES RELATIVES AU TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

## CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 12 décembre 2022*

### **OBJET 2022-12/171 – DECHETS**

**Conventions de transfert de compétences relatives au traitement des déchets ultimes**

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge de la voirie et des déchets, expose au conseil communautaire que les conventions de transfert de compétence de traitement des ordures ménagères au Conseil départemental arrivant à échéance le 31 décembre prochain, les EPCI mayennais ont souhaité unanimement reconduire à l'identique ce dispositif mis en place en 2002, en l'étendant simplement aux déchets non valorisables de déchèteries (encombrants et incinérables).

Dans ce contexte et sur le fondement des dispositions de l'article L.2224-13 du CGCT, une convention de transfert de compétences a été rédigée avec chaque EPCI mayennais, portant sur l'exercice des compétences suivantes :

- Traitement ultime des déchets ménagers (notamment les ordures ménagères résiduelles et les déchets ultimes non valorisables sous forme matière ou organiques et non concernés par une filière REP, issus des déchèteries), incluant l'incinération et le stockage des déchets ;
- Opérations de transfert et transport qui s'y rapportent, y compris la gestion des quais de transfert des déchets ménagers et le transport de ces déchets vers les exutoires de traitement (UVE de Pontmain et autres installations de traitement nécessaires).

Cette extension du transfert de compétence au transfert / traitement des encombrants s'accompagne d'une part d'un transfert de biens (quai de transfert et bennes de déchèterie affectées au flux encombrants) et, d'autre part, d'un transfert de contrats lorsque ces derniers sont dédiés exclusivement au flux transféré.

Dans ce cas, des avenants de transfert de contrat interviendront entre l'EPCI concerné, le titulaire du contrat et le Département, qui exécutera le contrat transféré jusqu'à son terme.

Les EPCI mayennais conservent quant à eux :

- l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire, que ce soit au niveau des ordures ménagères ou des déchèteries ;
- le traitement de tous les déchets non ultimes et des déchets soumis à filière REP collectés en déchèterie.

La Convention passée avec chaque EPCI a ainsi pour objet de définir les modalités d'exercice du transfert de la compétence traitement des ordures ménagères, des déchets encombrants et des petits déchets incinérables au profit du Département pour les années 2023 à 2042.

Cf. Annexe 10

**Vu l'avis favorable du Bureau en date du 05 décembre 2022,**

**Le conseil communautaire est invité à :**

- ⇒ **APPROUVER** la convention proposée en annexe,
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

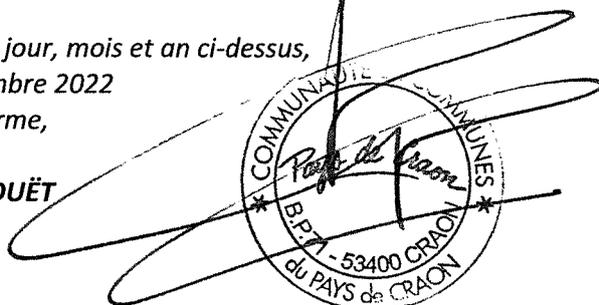
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

